

le maniement du matériel et des poissons. N'économisez sur rien ce jour-là : ce sont des frais placés à 100 %.

Récapitulez la consultation le soir, avec votre hôte attendri par votre marc centenaire.

Méditez les jours suivants, en observant vos étangs.

Prenez votre bâton de pèlerin et allez voir travailler les quelques bons éleveurs. Notez ce qui, dans leur installation et leurs méthodes, est applicable chez vous.

Et essayez de bien faire. Répartissez vos frais sur trois années : elles vous sont en tout cas nécessaires pour comprendre le caractère de vos fonds.

Faucardage, engrais, sélection sont la triple source de votre future réussite. Ces trois notions inséparables sont aussi la seule certitude que nous vous puissions donner ici. Vos arrivées d'eau, vos grilles, vos viviers d'hiver dépendent de trop de conditions naturelles, de possibilités, pour vous être enseignés par l'écrit.

Votre président de Syndicat vous guidera. Vous apprendrez de lui mille bonnes choses, qui ne vous profiteront qu'en les soumettant à l'expérience chez vous.

Si je ne vous ai pas révélé de formule magique en ces lignes, au moins ne vous ai-je pas égaré, et c'est peut-être de vous que nous entendrons un jour la solution de problèmes que nous étudions vainement depuis tant d'années.

EXPLOITATION DES ÉTANGS

PAR M. PHILIBERT PANNETIER

Secrétaire général de l'Union nationale des Pêcheurs aux filets.

Depuis 1922, époque où j'ai écrit ma brochure « De la Production Piscicole », je n'ai pu, à mon regret, étant absorbé complètement par d'autres occupations plus pressantes, écrire, même dans *Le Pêcheur Professionnel*, quoi que ce soit sur les étangs. J'ai, par contre, depuis ce moment, en faisant de nombreuses pêches et empoissonnements dans des régions bien différentes au point de vue exploitation d'étangs, pu me rendre compte qu'il y avait encore une masse de propriétaires d'étangs bien ignorants des premières notions de pisciculture.

Mon exposé de 1922 avait pour origine la campagne menée contre la pêche aux filets fluviale et pour but une comparaison entre la production piscicole des étangs et celle du domaine fluvial de la France ; ces deux éléments paraissant, à première vue, bien distincts alors qu'ils sont, en réalité, intimement liés l'un à l'autre ; je me réserve de le démontrer ultérieurement.

L'exposé qui va suivre pour les lecteurs du *Bulletin Français de Pisciculture*

culture, seul organe en France qui ait, jusqu'à ce jour, traité sérieusement les questions piscicoles, aura un autre objet : initier la masse dont j'ai parlé plus haut aux méthodes pratiques et rationnelles de l'exploitation des étangs.

Mesures préventives à prendre en vue d'un empoissonnement quel qu'il soit.

Pour les étangs dont la pêche a lieu devant la bonde, l'entretien de la pêcherie, ou du bief, à défaut de celle-ci, est une mesure préventive de premier ordre, qui consiste à ne pas laisser accumuler outre mesure la vase dans la partie où la capture du Poisson doit se faire. Tous les deux ou trois ans, il y a donc lieu de transporter cette vase dans les parties basses de l'étang, à l'occasion d'une mise en culture ou seulement d'une mise à sec.

De l'accomplissement de ce travail dépendra, en grande partie, la bonne tenue des Poissons pendant leur transport et leur conservation par la suite.

La Dombes est la région où les étangs se mettent le plus régulièrement en culture et, de ce fait, où les pêcheries sont les mieux entretenues ; aussi, ce sont ses Poissons, quoique très gras et très délicats, qui se transportent le plus facilement et se conservent le mieux en réservoir.

Une autre mesure ou, mieux, une autre précaution importante pour ceux qui veulent bien se donner la peine de comprendre, s'impose à tout exploitant d'étang en vue d'un empoissonnement : lors de la pêche qui le précède, faire couler lentement, le plus lentement possible, un étang. Par ce procédé, on récupérera plus sûrement le Poisson susceptible d'être vendu, soit comme empoissonnage ou poisson marchand et, d'autre part, on risquera moins de laisser à travers l'étang une multitude d'alevins de toutes espèces, qui sont toujours appelés à porter un grave préjudice à la production de l'année suivante.

N'a-t-on pas vu, au cours de la saison dernière, dans certaines régions, des étangs devant produire des milliers de kilos de belles Carpes et de Tanches marchandes, ne fournir que des Carpes de demi-livre et des milliers de kilos de Tanchons, même peu recommandables comme empoissonnage, étant donné que ceux de trois ans n'étaient pas plus gros que les alevins de deux ans, parce qu'une multitude d'éguillons (alevins de première année de Tanche) étaient restés, lors des pêches précédentes ?

Le fait est encore aggravé lorsqu'il s'agit d'éguillons de Poissons-chats, ce qui nécessite un travail de tri formidable et, malgré toutes les précautions, occasionne de nombreuses piquûres aux pêcheurs.

D'autre part, pour éviter de laisser, dans les étangs, se pêchant devant la bonde, une multitude d'alevins de première année, soit de Poissons-chats, soit de Carpes, soit de Tanches (intentionnellement, je ne mentionne pas les blancs parce que ceux-ci ne portent jamais préjudice à la pêche), il y a lieu de prendre la précaution de passer, après le filet de 15 à 20 millimètres, celui de 6 millimètres qui ramasse tout.

Ensuite, ne remettre l'eau dans l'étang qu'après s'être assuré qu'il ne reste, dans les parties basses, aucun alevin susceptible de porter préjudice à la pêche suivante.

Ne pas prendre les précautions énoncées ci-dessus, c'est risquer de faire des pêches dites vulgairement « bâtarde », c'est-à-dire composées d'éléments n'ayant que peu de valeur commerciale et encombrants.

Je résume :

Que ce soit en vue d'une pêche spéciale d'alevins ou d'une pêche ordinaire de Poisson marchand, une surcharge volontaire, ou simplement involontaire par incompetence ou négligence, d'un étang ne peut être que désastreuse à tous les points de vue.

Dès lors, pour pallier à cette néfaste éventualité, un exploitant d'étang doit :

1° En vue d'une pêche, faire couler le plus lentement possible (un hectare par 24 heures, au maximum, et plus lentement sur la fin qu'au début) ;

2° S'assurer qu'il ne reste pas d'alevins dans l'étang après la pêche ;

3° Au cas où il y aurait impossibilité matérielle de récupérer les alevins restant dans l'étang, laisser celui-ci à sec jusqu'à ce qu'ils aient péri ou soient dévorés.

Choix des étangs d'alevinage

Pour la production des alevins de première et de deuxième année, il y a lieu de choisir, autant que possible, de petits étangs.

Ceci pour deux raisons : d'abord parce que l'eau s'y réchauffe plus rapidement, ce qui permet aux géniteurs de poser assez tôt et dans de bonnes conditions ; ensuite, de petits étangs étant généralement assez plats, ont une surface plus étendue de plantes aquatiques de fond nécessaires au frayage des Poissons quels qu'ils soient.

Il convient, néanmoins, de faire quelques exceptions, en particulier pour les étangs profonds, qui ne remplissent pas les conditions énoncées ci-dessus.

D'autre part, les étangs entourés complètement de bois, à part quelques-uns, ne peuvent être très favorables à la reproduction et à la poussée rapide des alevins. L'eau, qu'elle soit de source ou de pluie, provenant des bois est froide en toute saison ; naturellement, les étangs alimentés par de telles eaux s'en ressentent et ne parviennent jamais au degré élevé de température de ceux placés au milieu des champs. En outre, aucun élément nutritif pour le Poisson ne peut provenir des bois.

Dans ce cas, les alevins sont donc obligés de se contenter des ressources, parfois bien maigres, de l'étang seul, ce qui n'est pas suffisant, surtout au point de vue de la diversité des aliments dont ils ont besoin.

(à suivre).
